

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	Flumethrin (1%) Formulation
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur	:	Merck & Co., Inc
Adresse	:	37 McCarville Street Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone	:	+1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence	:	+1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique	:	EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation	:	Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables	:	Catégorie 3
Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Dermale)	:	Catégorie 3
Irritation de la peau	:	Catégorie 2
Irritation oculaire	:	Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction	:	Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Oral(e))	:	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Oral(e))	:	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	:	Catégorie 2 (Système auditif)
Risque d'aspiration	:	Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019

Pictogrammes de danger	:	
Mot indicateur	:	Danger
Déclarations sur les risques	:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311 Toxique par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360D Peut nuire au fœtus. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Déclarations sur la sécurité	:	Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Intervention: P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un médecin en cas de malaise. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin. P331 Ne PAS faire vomir.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version
5.0

Date de révision:
06/17/2025

Numéro de la FDS:
4019083-00020

Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P361 + P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Huiles de paraffine	Donnée non disponible	8012-95-1	>= 60 - < 80 *
Xylène	Benzène, diméthyl-	1330-20-7	>= 10 - < 30 *
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropane-carboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	Donnée non disponible	69770-45-2	>= 1 - < 5 *
Toluène	Benzène, méthyl-	108-88-3	>= 0.1 - < 1 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

yeux	d'eau pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Faire appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	: Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

- Équipement de protection spécial pour les pompiers :
- En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
 - Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
- Enlever toute source d'allumage.
 - Utiliser un équipement de protection personnelle.
 - Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement :
- Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
 - Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :
- Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
 - Absorber avec un absorbant inerte.
 - Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
 - Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
 - Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide d'un absorbant approprié.
 - Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
 - Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
 - Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique :
- Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale :
- Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
 - Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
- Conseils pour une manipula-
- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019

tion sans danger	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Des outils anti-étincelant doivent être utilisés. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sûres	: Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder sous clef. Garder hermétiquement fermé. Garder dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Matières à éviter	: Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Substances et mélanges auto-réactifs Peroxydes organiques Solides inflammables Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques Les substances et les mélanges auto-échauffantes Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables Produits explosifs Gaz Substances et mélanges extrêmement toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Huiles de paraffine	8012-95-1	TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m ³	CA QC OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version
5.0

Date de révision:
06/17/2025

Numéro de la FDS:
4019083-00020

Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

		TWA (Brouillard)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m ³	ACGIH
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	69770-45-2	TWA	30 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
	Autres informations: Peau			
		limite d'essuyage	300 µg/100 cm ²	Interne
Toluène	108-88-3	TWA	50 ppm 188 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 g/g créatinine	ACGIH BEI
Toluène	108-88-3	Toluène	Dans le sang	Avant le dernier quart de travail de la semaine de travail	0.02 mg/l	ACGIH BEI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version
5.0

Date de révision:
06/17/2025

Numéro de la FDS:
4019083-00020

Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

		Toluène	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.03 mg/l	ACGIH BEI
		o-crésol	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	0.3 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique

- Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes). Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
- Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex., des dispositifs de confinement ouverts).
- Minimiser l'ouverture et la manipulation.
- Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

- Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type

- Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Protection des mains

Matériau

- Gants résistants aux produits chimiques

Remarques

- Penser à doubler les gants. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains.

Protection des yeux

- Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
- Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Protection de la peau et du corps	porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Mesures d'hygiène	: Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire. D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées. Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés. Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Solution aqueuse
Couleur	: brun pâle, jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 54 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.820 - 0.900 g/cm ³
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 404.59 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë: 402.36 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Huiles de paraffine:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3,523 mg/kg Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 27.571 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 20 mg/kg DL50 (Souris): > 20 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 2,934 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

|| Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5 mg/kg

Toluène:

|| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

|| Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 28.1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur

|| Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Huiles de paraffine:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

Xylène:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Irritation de la peau

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

Toluène:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.
|| Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Huiles de paraffine:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

Xylène:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

|| Résultat : Irritation légère des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

Toluène:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Type d'essai	:	Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Résultat	:	négatif

Toluène:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.
Résultat	:	négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Xylène:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro Résultat: négatif
		Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur dans les cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo) Espèce: Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)
Système de test: *Salmonella typhimurium*
Résultat: équivoque

Type d'essai: Aberration chromosomique
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Résultat: positif
Remarques: Non classifié à cause de données non concluantes.

Type d'essai: Aberration chromosomique
Système de test: Lymphocytes humains
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro
Système de test: Souris
Résultat: négatif

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

Toluène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 478 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

Composants:

Xylène:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	103 semaines
Résultat	:	négatif

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 années
NOAEL	:	0.5 Poids corporel mg / kg
Résultat	:	négatif
Cancérogénicité - Évaluation	:	Le poids des données ne supporte pas la classification comme carcinogène

Toluène:

Espèce	:	Rat
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	103 semaines
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Souris
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	24 Mois
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Xylène:

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif
-------------------------	---	---

Incidence sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif
--------------------------------------	---	---

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Incidence sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Croissance Espèce: Rat
--------------------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

||| Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.36 Poids corporel mg / kg
Résultat: toxicité maternelle observée., Réduction du gain de poids corporel des descendants., Anomalies fœtales.

||| Type d'essai: Croissance
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 0.5 Poids corporel mg / kg
Résultat: toxicité maternelle observée., Malformations squelettiques., Réduction du poids fœtal.

||| Type d'essai: Croissance
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.7 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au fœtus.
- Évaluation

Toluène:

||| Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Méthode: Directives du test 416 de l'OECD
Résultat: négatif

||| Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction : Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.
- Évaluation

STOT - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

Composants:

Xylène:

||| Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

||| Voies d'exposition : Oral(e)
||| Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025
Date de la première parution: 02/25/2019

Toluène:

||| Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Xylène:

||| Voies d'exposition : inhalation (vapeurs)
||| Organes cibles : Système auditif
||| Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de > 0,2 à 1 mg/l/6h/jour.

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

||| Voies d'exposition : Oral(e)
||| Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toluène:

||| Voies d'exposition : Inhalation
||| Organes cibles : Système nerveux central
||| Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huiles de paraffine:

||| Espèce : Rat, femelle
||| LOAEL : 161 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 90 jours

Xylène:

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : > 0.2 - 1 mg/l
||| Voie d'application : inhalation (vapeurs)
||| Durée d'exposition : 13 Sem.
||| Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : 150 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 90 jours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/14/2025
5.0 06/17/2025 4019083-00020 Date de la première parution: 02/25/2019

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	0.7 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	système digestif, Peau
Symptômes	:	diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	0.88 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	13 Sem.
Organes cibles	:	système digestif, Cheveux, Peau
Symptômes	:	diminution de l'appétit, Troubles cutanés

Toluène:

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	1.875 mg/l
Voie d'application	:	inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition	:	6 mois

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	625 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	13 Sem.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Huiles de paraffine:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Xylène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Toluène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0 Date de révision: 06/17/2025 Numéro de la FDS: 4019083-00020 Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Toluène:

Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central
Symptômes: Troubles neurologiques

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Huiles de paraffine:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa (copépode calanoïde)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Skeletonema costatum): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0.1 - < 1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

(Toxicité chronique)

Durée d'exposition: 35 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: EL10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes

: NOEC: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 0.046 mg/l
Durée d'exposition: 144 h

Toluène:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.39 mg/l
Durée d'exposition: 40 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0.74 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (Nitrosomonas sp.): 84 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Persistante et dégradabilité

Composants:

Xylène:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

II

Toluène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 20 jr

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Huiles de paraffine:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 4
Remarques: Calcul

Xylène:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.16
Remarques: Calcul

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α-cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6.2

Toluène:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.73

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 1992
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Xylene, Flumethrin)
Classe	:	3
Risque subsidiaire	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3 (6.1)
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1992
Nom d'expédition	:	Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Xylene, Flumethrin)
Classe	:	3
Risque subsidiaire	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids, Toxic
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355

Code IMDG

No. UN	:	UN 1992
Nom d'expédition	:	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Xylene, Flumethrin)
Classe	:	3
Risque subsidiaire	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3 (6.1)
EmS Code	:	F-E, S-D
Polluant marin	:	non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 1992
Nom d'expédition	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Xylène, 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de α -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)
Classe	:	3
Risque subsidiaire	:	6.1
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3 (6.1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Code ERG : 131
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)
DSL : non établi(e)
IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité in-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Flumethrin (1%) Formulation

Version 5.0	Date de révision: 06/17/2025	Numéro de la FDS: 4019083-00020	Date de dernière parution: 04/14/2025 Date de la première parution: 02/25/2019
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

dustrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 06/17/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F